

de \$133,000 chacun. L'honorable ministre nous dit que les livres de la compagnie ont été produits devant le comité, et que nous avions le droit de les examiner. Je lui ai dit, lorsqu'il a fait cette déclaration, que nous n'avions pas ces livres. Un honorable député qui faisait alors partie du comité s'est levé et a dit à son tour que ces livres avaient été produits devant le comité. Permettez-moi de vous dire quels sont les livres qui ont été produits en cette circonstance. Dans les premiers figurait un montant transporté de \$729,000. Comme nous n'avions aucun détail de cette dépense, nous avons voulu obtenir les livres tenus durant la construction du chemin, mais nous n'avons pu réussir. Ce renseignement n'a jamais été fourni au ministère.

Quelle était cette compagnie chargée de la construction ? Les personnes qui avaient obtenu des subsides du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, avaient conclu un arrangement entre eux pour l'exécution de cette entreprise. Le ministre des Chemins de fer et Canaux nous dit que chacune d'entre elles avait payé \$133,000 à cette compagnie chargée de la construction, et il prétend que les propriétaires du chemin avaient intérêt à le construire à aussi bon marché que possible. Or, M. l'Orateur, leur intérêt était d'obtenir un prix aussi élevé que possible pour la construction du chemin, afin de couvrir entièrement et de dépenser ce montant de \$113,000 souscrit par chaque associé. L'honorable ministre n'a jamais remarqué la chose, mais il a prétendu qu'il avait fait un excellent marché en payant \$1,600,000 ou \$2,000,000 pour ce chemin, parce qu'il avait coûté \$2,000,000. Espérait-il pouvoir nous faire accepter une semblable prétention ?

Le premier item que l'on trouve dans les livres est une entrée de \$729,000, mais nous n'avons jamais pu obtenir les livres tenus durant la construction du chemin par la compagnie chargée de cette entreprise, afin de pouvoir nous assurer si ce montant avait été dépensé ou non, et tous ceux qui demeurent dans cette partie du pays, et qui connaissent la position financière des trois associés, qui étaient les propriétaires de ce chemin, tous, dis-je, considèrent comme absurde l'idée de vouloir prétendre qu'ils ont même conclu des arrangements avec une banque, dans le but de se faire avancer à chacun \$133,000, montant destiné à être placé dans le fonds de cette compagnie.

Lorsque l'on a demandé à l'honorable ministre pourquoi il n'avait pas retenu les subsides que nous avions payés, il a répondu que c'était là ce qu'il avait fait. Mais sur les \$2,000,000 il ne déduit à cette fin que \$400,000, ce qui est \$250,000 de moins que le montant véritable des subsides reçus par cette compagnie de la part des gouvernements fédéral et provincial. Il a un certain doute sur le droit que le gouvernement peut avoir de soustraire les subsides du montant

réel de l'achat. Pourquoi le gouvernement accorde-t-il une subvention ? Le gouvernement accorde une subvention parce que certaines personnes étant en frais de construire un chemin de fer dans une région nouvelle, il n'est pas probable que ces personnes puissent retirer l'intérêt du montant complet dépensé. Par conséquent, nous leur payons un certain montant destiné à tenir lieu des intérêts qu'elles perdent, durant un certain temps, espérant que plus tard, le développement du commerce et de l'immigration leur permettra de se dédommager.

Mais quelle était la nature de ce chemin ? C'était un chemin construit par une couple de compagnies faisant le commerce de bois de construction, dans une partie boisée et inhabitée du pays, c'est-à-dire, cette région qui s'étend de Moose-Park à la jonction de la Chaudière, et cela dans le but de transporter leur bois. Mais bientôt le bois marchand contenu sur ces concessions forestières fut vite épuisé, et ces personnes se trouvèrent avec une entreprise inutile sur les bras. Grâce aux services politiques rendus par un certain personnage, qui est en relations intimes avec les honorables membres de la droite, qui est un chef et un organisateur de son parti, et afin de lui permettre de rentrer dans ses fonds, car nous ne pouvons en arriver à une autre conclusion—ces personnes regrettent des montants d'argent beaucoup plus considérables que le prix qu'il aurait pu obtenir de toute personne désirant en faire l'acquisition à titre d'entreprise commerciale.

Les libéraux demandent de formuler des accusations définies et de les prouver devant la Chambre. Le président du comité s'est adressé à moi dans les termes suivants : Quelles sont les accusations que vous formulez ? Je n'ai pas formulé d'accusations ; ces accusations circulent dans tout le pays, et le gouvernement, en présence de ces faits, nomma un comité qu'il chargea de le discuter aux yeux du pays. Ce comité avait pour président un honorable député qui, à cette époque, avait, je crois, dans sa poche la promesse d'être fait juge. Il a reçu cette récompense promise, avant même que le comité eût terminé ses travaux.

La première chose que nous aurions dû être appelés à discuter au commencement de la présente session, aurait dû être une motion pour l'adoption du rapport du comité, mais aucune motion de cette nature n'a été soumise. Le premier ministre et les membres du gouvernement désiraient beaucoup que cette motion fût soumise durant la dernière session. Pour en arriver là, ils étaient disposés à passer par-dessus tous les règlements de la Chambre, persuadés que le président du comité serait assez habile pour justifier l'une des tractions les plus horribles dont il soit fait mention dans les annales politiques de ce pays.

Le discours qu'a prononcé l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux en soumettant cette résolution, a été remarquable sous bien des rapports. Il a parlé